

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2022B_12_066

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : GESTION DES ANIMAUX ERRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence environnement,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Bureau n°2022B-09-049 du 9 septembre 2022 autorisant le lancement d'une consultation pour faire le choix d'un prestataire en charge de la gestion des animaux errants sur le territoire,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2010, la capture et la gestion des animaux errants trouvés sur le territoire de la Communauté de Communes, conformément aux prescriptions prévues dans les articles L211-24 et suivants du Code Rural, sont assurées par un prestataire.

Considérant qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée,

Considérant que la procédure de passation est celle d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT, soit 45 000 € HT pour 3 ans,

Considérant que le marché prendra effet au 1^{er} janvier 2023, sa durée est d'un an avec possibilité de reconduction expresse (par période d'un an), sans toutefois excéder 3 ans,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 novembre 2022 réunie à titre consultatif,

Monsieur le Président demande au Bureau son autorisation :

- pour retenir l'offre de la SARL Le Hameau Canin de Beaupréau en Mauge (49510), avec l'option ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT, à compter de l'année 2023,
- pour signer toutes les pièces utiles au marché et à prendre toute décision concernant l'exécution de ce marché.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 12/12/2022 **SLO**

ID : 085-248500563-20221202-2022B_12_066-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour retenir l'offre de la SARL Le Hameau Canin de Beaupréau en Mauge (49510), avec l'option ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT, à compter de l'année 2023, les tarifs appliqués étant annexés à la présente décision.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles au marché et à prendre toute décision concernant l'exécution de ce marché.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 2 décembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

**GESTION DES ANIMAUX ERRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVSA
TARIFS 2023**

Titulaire : LE HAMEAU CANIN 49510 BEAUPREAU EN MAUGE

	Abonnement annuel du service	€ HT	€ TTC
	Prix forfaitaire par habitant 0,33 € HT	5 549.62	6 659.54
	Prestations	Tarifs en € HT	Tarifs en € TTC
CHIEN	Forfait capture/ramassage, transport, identification de l'animal et recherche de son propriétaire pour restitution ou le cas échéant de son placement auprès d'une fondation ou association de protection des animaux disposant d'un refuge agréé + Tenue des registres réglementaires	80,00	96,00
	Forfait hébergement légal 8 jours ouvrés	50,00	60,00
	Journée d'hébergement chiens	7,00	8,40
	Forfait hébergement légal chiens mordeurs 15 jours ouvrés	90,00	108,00
	Journée d'hébergement chiens mordeurs	7,00	8,40
	Pose d'une puce ou tatouage + vaccination	60,00	72,00
	Visite sanitaire par un vétérinaire agréé	85,00	102,00
	Avis vétérinaire et euthanasie + transport à l'équarrissage	100,00	120,00
CHAT	Forfait capture/ramassage, transport, identification de l'animal et recherche de son propriétaire pour restitution ou le cas échéant de son placement auprès d'une fondation ou association de protection des animaux disposant d'un refuge agréé + Tenue des registres réglementaires	80,00	96,00
	Forfait hébergement légal 8 jours ouvrés	40,00	48,00
	Journée d'hébergement chats	6,00	7,20
	Forfait hébergement légal chats mordeurs 15 jours ouvrés	70,00	84,00
	Journée d'hébergement chats mordeurs	6,00	7,20
	Pose d'une puce ou tatouage + vaccination	60,00	72,00
	Visite sanitaire par un vétérinaire agréé	85,00	102,00
	Avis vétérinaire et euthanasie + transport à l'équarrissage	100,00	120,00
AUTRE ANIMAL	Forfait capture/ramassage, transport, identification de l'animal et recherche de son propriétaire pour restitution ou le cas échéant de son placement auprès d'une fondation ou association de protection des animaux disposant d'un refuge agréé + Tenue des registres réglementaires	90,00	108,00
	Ramassage de cadavres d'animaux sur la voie publique	120,00	144,00
	Garde sociale (tarif journalier) : chien	7,00	8,40
	Garde sociale (tarif journalier) : chat	6,00	7,20
	Déplacement inutile	50,00	60,00

